employés de nos usines. Il leur a donné d'excellents conseils et leur a démontré qu'ils avaient charge d'âmes.

Dans un langage très pathétique, il a tracé un tableau malheureusement trop exact de la situation lamentable de l'ouvrier de la grande industrie manufacturière, isolé, inconnu de son patron, livré à lui-même. Il a eu des expressions très énergiques et très imaginées. Quand l'ouvrier n'a plus la foi dans l'éternité, quand il a cessé d'être chrétien, l'usine est pour lui pire qu'un bagne, a dit ce grand industriel.

Qui doit aller à l'ouvrier, qui doit s'occuper de son sort moral et matériel, cliever son cœur et son âme, en lui rappelant qu'il y a une justice réparatrice des inégalités et des injustices de ce monde? Selon M. Harmel, c'est le patron, qui a mission pour cela : il est tenu à remplir ses devoirs de père.

Et au dessous du patron, il y a les directeurs, les employés, les contre-maîtres qui ont aussi des devoirs étroits à remplir vis-à-vis de l'ouvrier.

M. Harmel leur a recommandé d'abord l'impartialité, qui est l'une des formes de la justice ; il leur a dit qu'ils ne doivent jamais sévir sous l'impression d'un mouvement d'humeur et recourir toujours à la décision du patron, avant de priver l'ouvrier de son travail.

Le conférencier a montré à ses auditeurs quelle mission s'impose à eux au point de vue moral, quelles responsabilités ils assument quand ils tolèrent les désordres autour d'eux.

Dans sa péroraison, M. Harmel a démontré que la religion seule peut, par sa bienfaisante et admirable influence, transformer l'usine, rendre plus doux le travail de l'ouvrier et resserrer les liens qui doivent l'unir à son patron.

Les améliorations qu'il est du devoir du patron d'apporter dans le sort matériel de l'ouvrier viendront comme conséquence d'une organisation chrétienne de l'usine.

Nous devons constater que, plusieurs fois interrompu par les applaudissements, M. Harmel a terminé au milieu d'une enthousiaste manifestation.

M. le doyen de Saint-Martin a levé la séance, après avoir remercié le grand industriel du Valdes-Bois de la foi et de l'ardeur avec lesquelles il défend la cause de l'usine chrétienne. X...

Le R. P. Fristot à St-Martin. — Dimanche, le prédicateur prenant occasion de la quête en faveur des écoles catholiques libres, a traité de l'éducation. Après avoir rappelé comment celle-ci consiste à faire sortir de l'enfant un homme, un chrétien et un citoyen, et expliqué ce que renferment ces dénominations, il s'est demandé quel secours l'Eglise apporte à la famille pour réaliser cette tâche, qui a été confiée par Dieu à la famille seule et non à l'Etat. Avec une grande modération de langage, mais avec une logique irrésistible, il a montré comment la neutralité, même loyalement pratiquée, oppose un obstacle presque invincible à l'instruction chrétienne de l'enfant du peuple. Il a fait valoir les réclamations élevées naguère, dans le sens de l'academie de médecine, contre le *surmenage* intellectuel imposé aux enfants par les programmes actuels, abstraction faite de l'enseignement religieux qui devrait s'y ajouter. Il s'est élevé à la plus haute éloquence lorsqu'il a repoussé en termes émus la calomnieuse imputation faite aux catholiques d'étouffer en eux l'amour de la patrie. Non, ce ne sont pas les catholiques qui sont des étrangers en France, il faut renvoyer cette qualification aux libres-penseurs qui n'ont ni fait, ni glorifier la France et qui pourront la perdre si leurs doctrines prenaient la place de la foi.

Nous n'avons qu'un regret c'est que l'auditoire quoique nombreux ne l'ait pas été encore davantage pour entendre un enseignement aussi élevé et aussi plein d'actualité.

Aujourd'hui lundi, l'orateur traitera du mariage et du divorce.

Les opérations de la Banque de France dans les principaux centres lainiers. — Nous avons indiqué quelles avaient été, en 1887, les opérations de la succursale de Roubaix-Tourcoing. Il n'est peut-être pas sans intérêt de rapprocher de ces chiffres les opérations effectuées dans les autres succursales desservant des villes ayant une industrie et un commerce similaires aux nôtres.

Nous bornerons notre travail de comparaison à la circulation d'effets et nous mettrons en présence de notre succursale celles d'Amiens, de Reims, de Sedan, ainsi que les bureaux auxiliaires d'Elbeuf, de Lizieux, de Mazamet et de Maubeuge.

Disons tout d'abord que Roubaix-Tourcoing tient la tête occupant le septième rang comme importance et le neuvième comme produit ; viennent ensuite, Reims onzième, Amiens dix-huitième et Sedan vingt huitième.

Elbeuf est le premier des bureaux auxiliaires, Lisieux le troisième, Mazamet le onzième et Maubeuge le quatorzième.

Voici le nombre et le montant des effets escomptés dans chacune des succursales.

Roubaix-Tourcoing.	138.358	pour fr.	147 791.910
Reims	89.485	»	87.694.420
Amiens	90.283	»	50.085.820
Sedan	75 938	»	40 007.290
Elbeuf	43 551	»	29.723.254
Lisieux	15.012	»	10.653 675
Mazamet	3 035	»	14 906.553
Maubeuge	4.986	»	8.969.015

Les effets mis en recouvrements s'élèvent respectivement comme suit en nombre et en valeur :

Roubaix-Tourcoing.	108.243	pour fr.	162 767 000
Reims	184.525	»	90.984.600
Amiens	114.198	»	65.093.400
Sedan	51.507	»	29.651 000
Elbeuf	22.729	»	10 291 106
Lizieux	31.387	»	14.847 000
Mazamet	5 964	»	7.777.000
Maubeuge	11.566	»	6.988.200

L'augmentation des licences. — Les cabaretiers de Roubaix avaient été convoqués, dimanche matin, chez M. Mathon, à l'estaminet des Arts, rue des Fleurs, par l'*Alliance Coopérative*, à l'effet de protester contre le projet d'augmentation des licences, actuellement présenté à la Chambre par MM. Tirard et Yves Guyot.

Une délégation de Lille est venue à Roubaix, dimanche matin. Elle a été reçue à la gare par plusieurs cabaretiers de Roubaix.

M. Jules Lerouge a été nommé président du bureau : ont été nommés assesseurs : MM. Camille Delporte, Emile Debril, Angelo, Lagrange et Dervaux.

M. Cuvelier, secrétaire, a donné lecture des divers procès-verbaux des réunions tenues à Lille : il a mis en lumière les pertes qu'auraient à subir les débitants de notre région dans le cas où les projets du gouvernement seraient adoptés.

Il a été décidé qu'une réunion générale de *tous les cabaretiers de Roubaix et des environs*, c'est-à-dire, de Croix, Wasquehal et Wattrelos, serait tenue mercredi prochain, et que des convocations spéciales seraient envoyées à chacun des intéressés, indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Disons, dès maintenant, que des listes sont ouvertes pour recueillir les signatures des cabaretiers protestant contre les projets d'augmentation de licences ; voici les adresses des cabaretiers chez lesquels elles sont déposées :

MM. Richard Catrice, rue de la Vigne ; J.-B. Ramut, rue du Moulin : Destailleurs, rue de la Basse-Masure ; Debril, Grande-Rue ; Demarchelier, rue des Arts ; Delporte, rue de Lille ; Dumortier, fort Fraiez ; Herbaux, rue Watt ; Louis Meunier, rue Vaucanson ; Jules Lerouge, rue Neuve ; Caillaux, rue du Fontenoy.

Construction d'un aqueduc boulevard de Mulhouse. — Pendant 15 jours, du 4 au 20 mars prochain, le projet et les pièces relatifs à la construction d'un aqueduc sous le boulevard de Mulhouse, courant des Trois-Ponts, resteront déposées au secrétariat de la Mairie, afin que les habitants puissent en prendre connaissance.

Pendant la même période, un registre destiné à recevoir les observations des parties intéressées, sera déposé au secrétariat de la mairie.

Le cimetière. — Les inhumations vont recommencer à avoir lieu dans le sixième compartiment de terrain commun du cimetière ouvert le 22 avril 1878.

Les personnes propriétaires d'épitaphes en bois, en fer ou en pierre, placées dans ce compartiment, sont tenues de les faire enlever avant le 1er mai prochain, à défaut de quoi il y sera procédé d'office par les agents du service des travaux municipaux.

Pour faire enlever ces épitaphes, on devra s'adresser à M. le directeur du cimetière chargé de la surveillance de ces opérations.

UNE TENTATIVE DE MEURTRE A WATTRELOS. — Le parquet a opéré hier une descente à Wattrelos, au sujet d'une grave affaire qui s'est passée vendredi soir, mais qui était restée sans écho jusqu'aujourd'hui, aucune plainte n'ayant été portée.

Voici le récit des faits tels qu'ils se sont passés :

Vendredi, à onze heures et demie du soir, un ouvrier de ferme, nommé Léonard Paemel, rentra à son logement, chez M. Kergebelle, situé au hameau de la Martinoire.

Il trouva sa femme assise près du poêle, et lui demanda si elle voulait aller se coucher.

Comme celle-ci refusait, Paemel, ayant l'habitude de la traiter très brutalement, s'arma d'un fort couteau qu'il avait en poche, et, brusquement, lui en asséna sur la tête un coup violent. Puis il prit la fuite.

La malheureuse femme poussait des cris lamentables, qui furent entendus par les époux Kergebelle.

Ceux-ci se mirent à la poursuite du meurtrier, mais ils ne purent l'atteindre : il avait gagné déjà la frontière belge qui n'est distante de cet endroit que de quelques centaines de mètres.

La victime fit preuve d'un grand courage au milieu de ses atroces souffrances : elle tira elle-même de sa tête le couteau qui y était resté fiché.

Mais la malheureuse n'a pu encore parler pour expliquer quel a pu être le mobile du crime. Elle est dans un état de gravité exceptionnelle.

M. Jacquemont, médecin à Wattrelos a donné ses soins à la blessée : la plaie est horrible ; elle se trouve à sept centimètres au-dessus de l'oreille gauche.

M. Dassonville, substitut du procureur de la République et M. de Brix, juge d'instruction se sont rendus hier à Wattrelos.

Pendant l'instruction, des gendarmes de Mouscron rencontraient le meurtrier dans un estaminet du hameau du Petit Courtrai. Paemel s'y amusait tranquillement. On l'arrêta aussitôt.

La victime a été transportée à l'Hôtel-Dieu, cette après-midi.

Un drame au Sartel. — Dimanche soir, vers onze heures et demie, trois consommateurs sortaient de l'estaminet tenu par la veuve Ghesquière, au hameau du Sartel. Un ouvrier de la ferme Tiers-Bonte, du nom d'Achille Missiar, un jeune homme, demeurant rue Malplaquet, Henri Selosse et un ami de ce dernier Emile Depraeter.

Tout-à coup Missiar ouvrit son couteau et se jeta sur Selosse en criant : « Un vacher vaut autant qu'un autre. »

Il le frappa au cou et prit la fuite.

Comme Depraeter le poursuivait, le blessé le rappela lui disant : « Reviens, je crois que je vais mourir ».

Comme il perdait du sang en abondance Depraeter le transporta chez Mme veuve Ghesquière, où M. Druelle, médecin vint le visiter.

Selosse avait au cou plusieurs blessures, dont une seule présente une certaine gravité : elle est large d'un centimètre et demie : la plaie se trouve à deux centimètres au-dessous du moux.

Aucun organe essentiel n'a été atteint, de sorte que, sauf le cas de complications imprévues, Selosse sera remis sur pied dans une quinzaine de jours.

Missiar a été arrêté et transféré à Lille.

Gamins escrocs. — L'agent Brouillard fut requis, samedi soir, par M. Morgant, patissier, Grande-Rue, pour un gamin qui était venu chez lui demander une assez grande quantité de pâtisseries, pour le compte d'une maison de la ville : on conduisit le gamin au poste, car ses allégations paraissaient suspectes. Mais M. Morgant vint bientôt retirer sa plainte, et on relâcha le gamin.

Celui-ci dénonça son frère qui doit être l'auteur des nombreux vols de porte-monnaie qui se sont commis depuis quelques mois à Roubaix.

Vengeance ou tentative de vol. — Un cabaretier de la Grande-Rue s'est plaint à la police d'avoir été victime d'une tentative de vol dans la nuit de samedi.

L'enquête première a permis de supposer qu'il s'agissait plutôt d'une vengeance que d'une tentative de vol, car les coups de pieds se voyaient dans les panneaux de la porte de l'estaminet. L'enquête continue.

Deux escrocs vendaient, samedi soir, des pantalons neufs dans le quartier du Tilleul. Ils furent bientôt surpris par l'agent Cavelier, qui les conduisit au poste.

Une ménagère de la rue de la Basse-Mazure, a été conduite au poste samedi soir, pour vol d'un coupon d'etoffe.

Un forcené. — Un individu s'est présenté, samedi soir, à l'estaminet Lepers, rue du Grand-Chemin ; après avoir fait quelques consommations il a déclaré ne pas pouvoir payer ; on requit un agent et le consommateur, Amé Beacaval, se rebella contre l'agent ; il fut, bon gré mal gré, conduit au poste.

Flers. — Jean-Baptiste D... cabaretier à Roubaix était ivre samedi dernier. Il était allé, vers 4 h. 1/2 à Flers, chez son frère, fermier ; mais celui-ci s'étant aperçu de la situation dans laquelle se trouvait Jean-Baptiste, ne voulut pas lui ouvrir. De là colère de ce dernier qui brisa un carreau. Vers 11 heures du soir, il revint à la charge mais il ne fut pas plus heureux. Il redoubla de colère et menaça de tuer son frère ou de payer des gens pour incendier la ferme. Sur ces entrefaites le garde de champêtre apparut et emmena le cabaretier.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX — A VIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Quatre individus se querellaient, dimanche après-midi, boulevard Gambetta : ils allaient en venir aux mains : l'agent de police, de service dans le quartier intervint pour mettre un bon ordre. Mais l'un des bagarreurs accueillit les observations du représentant de l'autorité par le mot de Cambronne. Il a été amené au poste et sera poursuivi pour outrages aux agents. C'est un sieur Jules Vanbelleghem, ouvrier teinturier, demeurant rue de l'Eglise au Blanc-Seau.

Pour avoir enfreint à un arrêt qui l'a expulsé de France, Jules Stalande, ouvrier teinturier, a été arrêté dimanche matin. Le malheureux ne paraît pas jouir de la plénitude de ses facultés mentales.

Blanc-Seau. — La Société les *Prévoyants de l'Avenir*, qui prend chaque jour une extension plus considérable, vient d'être augmentée par une nouvelle section qui s'est formée dimanche au Blanc-Seau.

M. Lassée et une délégation de la section de Mouveaux, s'étaient rendus au *9e hussards* pour y former le bureau. Il a été constitué avec beaucoup de facilité de la manière suivante : MM. H. Tack, président ; D. Florin, vice-président ; P. Coussire, trésorier ; J. Duhem, trésorier-adjoint ; Cière, comptable ; G. Christiaens, secrétaire ; Constant Carlier, secrétaire adjoint ; D. Duplouy, archiviste ; pour le conseil de surveillance : MM. Dubus, président ; J. Bernard, secrétaire ; Fouguies, secrétaire-adjoint ; membres : Joseph Florin et Decock.

Un certain nombre de jeunes gens ont signé leur engagement et ont opéré immédiatement leur versement afin que la section reçoive le plus tôt possible l'autorisation du comité central.

Les personnes qui désireraient en faire partie peuvent s'adresser le premier dimanche de chaque mois, *Au 9e Hussard*, siège de la société entre 4 et 5 h. 1/2.

CONCERTS ET SPECTACLES

Une pièce d'Emile Augier au Grand Théâtre. — Une troupe de passage, ayant à sa tête Mme Favart, de la Comédie-Française, est venue jouer hier, *la Joie fait peur* et *Gabrielle*.

La première de ces pièces est simplement charmante de tous points. Elle ne serait pas déplacée dans le salon le plus rigoriste et les amateurs la joueraient souvent dans le monde, si elle n'était pas aussi dramatique.

Mais pour interpréter cette œuvre si fine de Mme de Girardin, il faut être du métier, il faut avoir « pioché les larmes », comme disait Mme Dorval.

Rien de moins compliqué que l'intrigue — au fait, il n'y a pas d'intrigue à proprement parler. Voici la chose : un jeune officier de marine passe pour mort. Ses parents et sa fiancée sont dans le deuil et dans les larmes. Le vieux domestique qui l'a élevé gémit sur le triste sort de son jeune maître, lorsque ce dernier paraît.

La nouvelle était fausse, voilà tout.

Notre héros vient courir auprès de sa mère, lorsque le vieux serviteur l'arrête : « La joie fait peur ! » lui dit-il et il prend aussitôt tous les ménagements nécessaires pour préparer la pauvre femme à ce bonheur inattendu.

Voilà toute la pièce !

Mais comme on sent que c'est une main de femme qui l'a écrite et mise au point ! Comme tout cela est de bonne compagnie !

Cette œuvre, qui date d'une quarantaine d'années, eut à l'origine un succès fou, succès qui ne s'est jamais démenti. Got était intimitable dans le rôle du vieux domestique qu'il joue encore du reste.

Rien de plus touchant et de plus amusant à la fois que ses lamentations. Lorsqu'il s'écrie : « Et dire que ce pauvre enfant a peut-être été massacré par des sauvages... des hommes noirs... des hommes tout nus... » il avait une grimace dégoûtée d'une drôlerie irrésistible.

Mme Favart a tenu avec beaucoup d'autorité le personnage de Mme Desaubler (la mère) et M. Schaub joue avec rondeur le rôle créé par Got.

***

Bien que *Gabrielle* dénote chez l'auteur, M. Emile Augier, les plus pures intentions du monde et qu'elle ait, à l'origine, mérité le prix Monthyon, ce n'est pas une bergerade et il y a une grosse réserve à faire.

Gabrielle est une femme qui n'a point trouvé dans le terre à terre du ménage toutes les joies qu'elle avait rêvées. Pour dire les choses sans ambages, elle dédaigne son mari et s'occupe beaucoup trop du secrétaire de ce dernier, un jeune homme qui épie le moment psychologique. Le mari s'aperçoit à temps du péril qu'il court et réussit à reconquérir le cœur de sa femme, grâce à quelques tirades bien senties.

Nous approuvons fort le dénouement, mais nous trouvons le mari de Gabrielle au moins imprudent quand il dit que l'adultère est un crime

Grotesquement ignoble, *à moins d'être sublime*.

A moins d'être sublime ? Voilà une singulière morale et il nous paraît que l'Académie a donné un peu à la légère son prix Monthyon.

A *moins d'être sublime* ! mais tout le monde se rangera dans cette seconde catégorie et personne ne croira appartenir à la première.

Le cœur humain est ainsi fait.

Cette réserve faite, nous reconnaissons volontiers que la pièce est fort honnête d'intention et que l'auteur a trouvé des accents chaleureux et convaincus pour vanter les charmes de la vie de foyer.

Mme Favart nous a fait plaisir. Elle possède les grandes traditions de la Comédie Française et elle sait dire à merveille. Tout cela est peut être un peu apprêté, un peu convenu un peu précieux, mais chaque chose est bien faite et chaque mot a sa valeur.

MM Schaub, Laty et Liverani, Mlle Léa Valerio complétaient un ensemble satisfaisant.

George Douëssant.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 4 mars 1888.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*.

Je lis dans votre estimable journal que le Tribunal correctionnel a condamné les nommés Capini et Saligot *mes ouvriers* à quinze jours de prison, pour s'être approprié le montant de la recette que je leur avais confiée. Permettez-moi, Monsieur le Directeur de rectifier une erreur qui s'est glissée dans ce compte-rendu. Je fais moi-même le recouvrement de mes factures et je ne le confie jamais à qui que ce soit. Capini et Saligot exercent bien la profession de ramoneurs, mais ils ne font pas partie de mon personnel, et j'aime à constater que mes ouvriers sont d'honnêtes gens dont je n'ai qu'à me louer.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée

CÉLESTIN AVETTANT.

NORD

Dunkerque. — *Le voyage du Président de la République dans le Nord.* — Samedi, 3 mars, le conseil municipal de Dunkerque, s'est réuni, dans une séance extraordinaire; une seule question était à l'ordre du jour : Le voyage de M. Carnot et son passage à Dunkerque.

Dans cette séance, il a été résolu qu'une délégation de la municipalité se rendrait à Paris, pour inviter officiellement M. Carnot à visiter Dunkerque.

En outre, le conseil a voté une somme de 10,000 francs pour subvenir aux frais de réception.

La chambre de commerce de Dunkerque, réunie en assemblée extraordinaire, le samedi 3 mars, a également voté une somme de 10,000 francs, ce qui porte à 20,000 fr. la somme, destinée à recevoir dans les murs de Dunkerque, le chef de l'Etat.

— Le steamer français *Galindo*, capitaine Coffournée, entrait au port, samedi soir, vers 6 heures venant de Bilbao avec un chargement de minerai.

Par suite de la violence du vent et aussi d'un mauvais coup de barre, le navire vint tomber à travers dans le chenal et manqua de s'embrocher dans les jetées.

3 remorqueurs de la chambre de commerce, arrivés sur les lieux de l'accident, purent retirer le navire de sa mauvaise position et le rentrer au bassin.

— *La pêche au hareng.* — Plus de 3,000 patrons, armateurs, marayeurs, marins, cordiers, voiliers, charpentiers de navires, etc., etc., du littoral de Dunkerque à Fécamp, viennent de signer une pétition attirant la sollicitude du Parlement sur la ruine toujours croissante de la pêche au hareng, et sur la nécessité de régler l'époque des départs des bateaux qui pratiquent cette pêche. Ce sont, en effet, les départs prématurés qui ont amené la situation déplorable de cette industrie.

Nécrologie. — — M. Dufont, ancien représentant du Nord à l'assemblée constituante de 1848, ancien président de la commission municipale installée à Valenciennes après le 4 septembre 1870, vient de mourir à Versailles. Il a été enterré à Valenciennes.

M. Dufont appartenait au parti républicain avancé. Il est mort dans l'oubli le plus profond et le *Réformateur du Nord* constate avec amertume qu'aucun de ses amis politiques n'assistait à l'enterrement de l'ancien représentant du peuple. *Sic transit gloria mundi !*

La foire des Rameaux à Bergues. — A l'occasion de la foire des Rameaux, un concours d'animaux reproducteurs de l'espèce bovine (race flamande pure), des espèces ovine et porcine, races diverses, et un concours d'animaux de boucherie auront lieu à Bergues, le dimanche 25 mars courant.

Le total des primes en espèces affectées au concours d'animaux reproducteurs est de 2,410 fr. ; celui des primes du concours d'animaux de boucherie de 3,320 fr.

PAS-DE-CALAIS

Calais. — Le prince de Galles, venant de Paris, s'est embarqué lundi après-midi, à Calais, sur le paquebot spécial *Victoria*, pour Douvres.

BELGIQUE

Blankenberghe. — On nous annonce la mort de M. le docteur Notebaert, bourgmestre de Blankenberghe.

Meeting socialiste à Ostende. — Hier, a eu lieu un *meeting* socialiste à Ostende, pour protester contre les 30 mois 417 jours de prison et les 2271 fr. d'amende qui ont été infligés aux 69 pêcheurs condamnés par le tribunal de Bruges.

Un ivrogne qui tue sa femme à Bruxelles — Au numéro 86 de la chaussée de Mons, habitent les époux Pierre Obberghen; ils s'adonnent à la boisson.

Samedi soir, Pierre rentra vers 1 h. 1/2 du matin, plein, sa femme qui l'était autant que lui, l'attendait dans la chambre qui leur sert de cuisine et de salle à manger.

Une nouvelle discussion surgit entre eux; on entendit dans la maison le bruit des assiettes brisées, des cris, puis la chute d'un corps.

Quelques instants après, tout rentra dans le calme.

Hier matin, vers 7 heures, un des fils d'un locataire se rendit à la cour et trouva sur le palier de l'escalier, entre le rez-de-chaussée et le premier étage de la maison, le cadavre de la femme Van Obbergen; les pieds étaient pris dans les barreaux de l'escalier, le corps était replié la tête contre le mur.

Pierre Van Obberghen, sur les mains de qui on avait remarqué du sang, fut immédiatement interrogé et écroué au dépôt communal.

Le cadavre de la femme Van Obbergen couché sur un ignoble grabat, les vêtements usés et en lambeaux, la figure pleine de sang. Le spectacle est horrible.

A côté d'elle un chat blanc et un vieux chien qui ne veulent pas la quitter.

On suppose que Pierre aura pris sa femme par le cou et l'aura jetée en bas des escaliers, où elle a trouvé la mort.

Violent incendie à Tamise. — Samedi, vers 11 heures, un incendie a éclaté à Tamise. Trois maisons appartenant à Mme veuve Vanhoeylandt ont été entièrement détruites.

Les dégâts évalués à plusieurs milliers de francs sont couverts par deux compagnies d'assurances.

Terrible accident à Bruges. — Hier soir, un terrible accident est arrivé à Bruges. Un écolier, nommé Guillaume Lagasse, âgé de 9 ans, est tombé dans les eaux du canal par suite de la rupture de la glace.

Les frères Achille et Edgard Ellewaert, âgés de 14 et de 10 ans, écoliers à Saint-André, ayant voulu sauver Guillaume Lagasse, sont tombés à l'eau, et ont péri.

Herseaux. — Le nommé Marcaux Adrien, tailleur à Herseaux, avait introduit en fraude des droits dus au trésor, un coupon de velours de France en Belgique s'est vu condamné à la confiscation de la marchandise.

Caisse d'Epargne de Roubaix

Séances des 3 et 4 mars 1888

VERSEMENTS :

Roubaix	Samedi.	51	déposants	11	nouveaux	13,655 »
	Dimanche	263	»	46	»	54,335 »
Lannoy.	»	36	»	3	»	7,146 »
Croix	»	6	»	1	»	2,240 »
			Total des versements.			77 314 »

REMBOURSEMENTS :

Roubaix	Samedi.	68	rembour.	effectués.	19,920 18
	Dimanche	83	»	»	12,168 33
Lannoy	»	28	»	»	3,414 81
Croix	»	2	»	»	1,500 »
			Total des remboursements		36,943 25

Les opérations du mois de mars sont suivies à Roubaix, par MM. Ernest Réquillart et F. Ernoult-Taffin, directeurs, et MM. Leplat-Dewavrin et Edouard Tiptelin, directeurs-adjoints. A Lannoy par M. J. Delfrennes. A Croix, par MM. Lepers-Selosse et Henri Segard.

Ordre du service. — La Caisse est ouverte pour recevoir le dépôt et aussi pour des demandes de remboursement les *dimanches de 9 heures à 11 heures*, les *samedis*, de *9 heures à 10 heures 1/4*, (salle de la Justice-de-Paix). Les remboursements ont lieu dans la même salle, les *dimanches*, à *10 heures 1/2*, les *samedis*, à *10 heures 1/2*, 8 jours après la demande.

Le Caissier, FREMON.

ETAT-CIVIL. *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 4 mars.* — Jules Farvacque, rue Guizot, maison Descroix. — Valérie Quint, Grande-Rue, cour Platel, 4. — Hubert Dassen, rue Ste Elisabeth, cour Verkindere, 3. — Alfred Lapauw, rue Jacquart, cour du Gaz, 9. — Anne Choquet, rue Dompierre, 9. — Judith Govart, rue Condé, 1.

Publications de mariages. — Emile Vandevel, 31 ans, ourdisseur, et Marie Rousseaux, 26 ans, rentreuse. — Alphonse Cailleux, maçon, à Rumes, et Marie Huyen, parfumière. — Jean Crépelle, 40 ans, négociant en laines, et Justine Brasseur, 22 ans, sans profession, à Lille. — Charles Schotte, 27 ans, employé de commerce, Tourcoing, et Aline Brisson, 23 ans, rue de Tourcoing, 45. — Auguste Vandriessche, 24 ans, peintre, à Armentières, et Rosalie Spebroeck, 22 ans, bobineuse, rue Cugnot, maison Dhallum. — Florimond Bossut, 33 ans, tisserand, à Pecq, et Estelle Berton, 26 ans, tailleuse, rue Longues-Haies, 251. — William Boutiquet, 23 ans, commis voyageur, au Havre, et Mélanie Duplat, 24 ans, journalière, rue St-Louis, 45. — Henri Tous-saint, 31 ans, rattacheur, rue du Fontenoy, 32, et Marie Parent, 23 ans, rattacheuse, rue de l'Ermitage. — J.-B. Bruggeman, 29 ans, tisserand, rue d'Italie, 65, et Jeanne Vanacker 21 ans, bobineuse, rue Solferino, cour Vanherzeele. — Jules Bury, 25 ans, domestique, et Flore Lobas, 22 ans, marchand de beurre, à Wattrelos.

Déclarations de décès du 4 mars. — Sophie Tassart, 62 ans, ménagère, rue des Parvenus, 29. — Cornélie Boukaert, 61 ans, ménagère, rue de l'Alma, 122. — Euphrosine Ameye, 62 ans, ménagère, rue de la Basse-Masure, cour Vente Agache, 10. — Leon Cornil, 7 ans, rue Cunet, 4. — Henri Col-Lai-Ko, 4 mois, rue de l'Ommelet, cour Degand, 5. — Levengle, présenté sans vie, boulevard de Paris.

HALLUIN. — *Déclarations de naissances du 4 mars.* — Julien Thombeau, Centre. — Cyrille Holvoet, Chist-bal. — Irma Fack, Moat. — Joseph Canard, Bourg. — Albert Ghesquier, Mont. — Jean-Baptiste Vinkiere, Calbras. — Julien Viame, Bourg. — *Déclarations de décès du 4 mars.* — Angèle Declercq, 1 an 6 mois, Bourg. — Jean François, 3 mois, Bourg.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille MOYART-BOUVIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis MOYART, veuf de Dame Victorine BOUVIN, décédé à Roubaix, le 3 mars 1888, dans sa 51e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 5 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le mardi 6 mars, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Redoute, 47.

Les amis et connaissances de la famille DEGROOTE-VANDENBULCKE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Eulalie VANDENBULCKE, veuve en premières noces de M. Constant VANNIEUWENHUYZE, décédée à Roubaix, le 5 mars 1888, dans sa 69e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 7 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mardi 6 dudit mois, à 5 heures. L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Anges, 100.

Les amis et connaissances de la famille DELERUE-BRAYE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Fidèle-Amand-Constant DELERUE, veuf de Dame Victoire-Joseph BRAYE, décédé à Sailly-lez-Lannoy, le 4 mars 1888, dans sa 87e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 7 courant, à 9 heures 1/4, en l'église de Sailly-lez-Lannoy. — L'assemblée à la maison mortuaire, à la Place.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 6 mars 1888 à 8 heures, pour le repos de l'âme de Dame Eugénie DUBOIS, épouse de M. Emile DEJONGE, décédée à Roubaix, le 13 décembre 1887, dans sa 52e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 6 mars 1888, à 10 heures, pour le repos de l'âme de M. Louis QUIEVREUX, époux de Dame Elise DESQUIENS, décédé à Roubaix, le 4 mars 1887, dans sa 52e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 6 mars 1888, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste CASTELAIN, époux de Dame Louise FLORIN, décédé accidentellement à Roubaix, le 1er mars 1887, dans sa 66e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 6 mars 1888, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles-Louis ROTRU, époux de dame Louise GAUDIFFAROIS, décédé à Roubaix, le 13 janvier 1888, dans sa cinquante-neuvième année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

REVUE DES MODES

Paris, 3 mars.

Déjà le printemps nous sourit à travers la neige. Nous grelottons, mais nous sentons les jours qui allongent : et, malgré le froid, malgré la bise aiguë qui nous pique au visage, nous rêvons du chevalier Printemps et du cortège charmant qui l'accompagne.

Plus et mieux que nous, les fabricants, les faiseurs en renom qui ont mission de donner un aliment constant à notre soif inextinguible de nouveautés, ont déjà pris souci du printemps et inventé des choses charmantes pour nous parer et nous embellir.

On portera du glacé, du changeant plus que jamais.

Et c'est moins pour les étoffes que pour les garnitures et les rubans.

L'or, l'argent, l'acier, les beaux galons scintillants, les broderies de sénateur orneront nos robes et nos chapeaux.

Il y a des galons merveilleux cloués d'acier ; d'autres, en soie, dégradés de plusieurs tons de rouge, de brun, de vert, de bleu ou de gris, tout couverts d'un semis de grains de riz.

C'est adorablement joli, très-original et fort approprié aux petits corsages russes dont jeunes femmes et jeunes filles raffolent.

Ce corsage est une sorte de blouse courte, comme une basque ordinaire. Les devants sont froncés à l'encolure, celui de droite vient croisés à gauche et se ferme par une sorte de patte droite faite de l'un des galons dont nous parlons. Un grand col droit est couvert du même galon ; la manche droite, un peu large, est serrée dans le bas par un poignet fait d'un même galon.

Les fillettes font de cette blouse, de ce simple corsage une petite robe qui leur va à ravir. On y ajoute, pour elles, un galon sur l'épaule qui fait patte, et un même galon en ceinture au bas de la taille.

La grande cape ronde, dont Mlle Réjane porte un charmant modèle dans la pièce *Décoré*, est en faveur plus que jamais. Comme manteau du soir et manteau de voyage, il n'en est point de plus commode, de plus pratique ni de plus élégant.

Pour le voyage, on le fait en drap uni doublé d'une petite flanelle, monté avec des plis couchés autour d'un grand col droit.

Pour le soir, il est bien des façons charmantes de le faire. Comme Mlle Brejane, monté avec des plis autour d'un empiècement de velours recouvert de dentelle ou de broderie, ou bien simplement froncé autour du col, avec un carrick à trois collets tombant jusqu'aux épaules.

Point de manches, rien que cette grande cape ronde, dans laquelle on s'emmitoufle, dont on peut jeter l'une des pointes sur l'épaule à la façon des Espagnols et des Italiens.

C'est, d'ailleurs, le meilleur vêtement pour se garantir du froid que la cape des Espagnols. Et nous connaissons une jeune fille qui portait depuis longtemps pour le soir une vraie cape de toréador en drap rouge garnie d'un galon de soie noire. Cette cape a sa double pélerine arrondie garantissant bien les épaules décolletées. Notre jeune amie en roule le pan droit sur l'épaule gauche, et elle est enfouie jusqu'au nez dans les plis épais de ce vêtement.

C'est, en somme, cette idée-là que l'on a mise à la mode en la modifiant légèrement.

On ne peut prévoir ce que cette mode deviendra cet été, parce que nous avons peur qu'avec une ét